LYCEE DU GRANIER

Dossier d'internat

A LA RAVOIRE, le lundi 4 mai 2026

Bonjour voici le dossier d'internat à compléter et à signer.
Une fois tous les dossiers récupérés, une liste sera établie avec en tête de liste les élèves prioritaires. Une commission d'internat, début juillet, confirmera les prioritaires et affectera d'éventuelles places disponibles. Chaque année les internes non prioritaires repassent en commission. Suite à cette commission, vous recevrez dans un 1er temps un appel téléphonique vous informant de sa décision. S'en suivra un courrier confirmant cet appel et précisant la date de la réunion de rentrée de l'internat, lorsque votre enfant est pris.
Veuillez agréer Madame, Monsieur, mes sincères salutations

Frédéric AQUILINA
Proviseur

⇨ Pièces à compléter et à rendre signées pour l'inscription :

- **Demande d'internat**
  - ⇒ Cette demande permettra d'établir la liste des internes prioritaires et la liste supplémentaire, pour les lycéens non prioritaires.
  - ⇒ Les élèves prioritaires à l'internat sont les lycéens du secteur n'ayant pas de transport scolaire quotidien.
- **Fiche d'internat** avec une photo, complétée et signée recto **et** verso.
- **Coupon Vœux** pour la chambre.

⇨ Pièces remises le jour de l'installation, à compléter et à rendre signées :

- **Un état des lieux** à effectuer et à signer, en échange de la clé de la chambre. Une vérification sera à nouveau faite lors du départ. Pour la remise de la clé, le lycée ne demande pas de caution mais en cas de perte ou de casse, vous devrez la rembourser. (40€)
- **Une autorisation de sortie permanente** pour des activités faites régulièrement en dehors de l'établissement hors du cadre général de l'internat. Pas plus de 2 par semaine. (coordonnées du responsable de l'activité à renseigner sur le document)
- **Une autorisation d'absence permanente** pour une nuit par semaine.
- **Une autorisation de sortie ou d'absence exceptionnelle** à remettre le lundi matin à la vie scolaire la semaine de l'absence.

Lycée du Granier --185 avenue Joseph Fontanet - B.P. 69 - 73492 La Ravoire Cedex
Téléphone : 04 79 71 00 10 Site internet : https://granier.ent.auvergnerhonealpes.fr/
E-mail : ce.0731392s@ac-grenoble.fr

LYCEE DU GRANIER – LA RAVOIRE

TARIF DE L'INTERNAT 2026

(Changement au 1er janvier 2027)

Montant total : **1802.50 €** **175 jours**

Répartition par trimestre

JANVIER / MARS 2026	*AVRIL / JUIN 2026*	*SEPT. / DEC. 2026*
52 jours	55 jours	68 jours
CA du 04/11/2025		
535.60 €	**566.50 €**	**700.40 €**

MODALITES DE PAIEMENT DES FRAIS DE L'INTERNAT

- 5 possibilités de paiement pour les frais d'internat :

  - Chèque à l'ordre de l'agent comptable du lycée du Granier
  - Espèces
  - Télépaiement via la plateforme TIPI, connexion avec vos codes d'accès aux téléservices
  - Prélèvement automatique mensuel
  - Virement sur compte bancaire du lycée

Pour les familles qui n'ont pas opté pour le prélèvement automatique
Envoi de la facture après déduction des bourses et des éventuelles remises d'ordre :

Pour les familles ayant opté pour le prélèvement automatique, un mandat de prélèvement est à compléter et à rendre avec la fiche de renseignements d'intendance.

POUR LE REGLEMENT, ATTENDRE L'AVIS DES SOMMES A PAYER ENVOYE PAR MAIL AU DEBUT DE CHAQUE TRIMESTRE.

Pour tout renseignement, prendre contact avec le bureau A232 / Ligne directe : 04.79.71.03.57.

Intendance – Bureau A 232

Rentrée 2026

CONSIGNES AUX INTERNES EN CAS D'EVACUATION

Impératives et à caractère permanent

1°) CONSIGNES GENERALES

Tout interne venant à constater un début de sinistre :

- **Prévient immédiatement le surveillant** de service en indiquant le lieu exact du sinistre, sa nature et sa gravité.
- **Utilise l'extincteur** le plus proche s'il le juge nécessaire (feu de poubelle par exemple)
- **Déclenche l'alarme** s'il estime le sinistre important (alarme incendie – boîtier rouge)

2°) CONSIGNES POUR EVACUATION

Quand l'alarme retentit, TOUT LE MONDE doit évacuer l'internat pour rejoindre les points de regroupement, en appliquant les consignes ci-dessous :

Les internes :

- **Evacuent immédiatement leurs chambres** après avoir fermé les fenêtres et la porte mais pas à clés.
- **Ne s'encombrent pas de couverture**
- Se dirigent vers les points de regroupement en empruntant **l'issue de secours la plus proche**, conformément au plan d'évacuation affiché.
- **Se regroupent** impérativement entre internes du même bâtiment, entre les bâtiments C et D, auprès du personnel de surveillance chargé de vérifier l'effectif, et **attendent** les instructions.

Frédéric AQUILINA

Proviseur

LYCEE DU GRANIER

A LA RAVOIRE, le lundi 4 mai 2026

L'équipe des CPE

Aux parents d'élèves internes

Objet : **Trousseau pour l'internat et consignes de rangement**

Madame, Monsieur

Votre enfant entrera à l'internat à la rentrée prochaine, à cet effet veuillez prévoir :

- **Un drap housse pour un lit 90X190.**
- **Une couette,** avec le nom de l'interne écrit sur l'étiquette ou cousu.
- **Une housse de couette.**
- **Un oreiller.**
- **Une taie d'oreiller.**
- **Un nécessaire de toilette.**
- **Un peignoir ou une robe de chambre.**
- **Une paire de pantoufles.**
- **Un cadenas pour le placard de la chambre.**
- **Une multiprise sécurisée (avec interrupteur)**
- **Un cadenas pour le casier de l'externat**

Dans un souci d'hygiène, vous voudrez bien veiller à ce que votre enfant rapporte régulièrement à votre domicile ses draps, ses serviettes,… afin de les laver.

Consignes de rangement

- **Chaque lundi matin** les internes peuvent accéder à leur chambre de 7h30 à 8h45, aucune valise ou affaire ne doit rester au sol.
- **Chaque matin**, l'interne quitte sa chambre en ayant fait son lit, déposé sa chaise sur son lit et rangé son bureau. Aucune affaire ou sac au sol et placard fermé à clé.
- **Chaque vendredi avant 7h55**, les internes déposent leur(s) valise(s) dans la salle des sacs à l'externat.
- **Chaque période de vacances scolaires** est l'occasion d'un grand nettoyage, les internes vident leur literie et leur bureau, ils peuvent laisser une partie de leurs affaires dans leur placard fermé à clé.
- **Chaque week-end de la période de « ski »**, les internes, comme pour les vacances scolaires, rangeront toutes leurs affaires et leur linge de lit dans le placard.

✂-----Coupon à remettre avec le dossier d'inscription----------

Vœux la chambre pour la rentrée 2026

Comme chaque année, nous vous proposons d'émettre des vœux pour la composition de votre chambre pour la rentrée prochaine. Veuillez garder en tête que la décision finale nous appartient. Les demandes doivent être réciproques pour être prises en compte. Soit 1 coupon par interne que nous regrouperons soit 1 coupon signé par les internes concernés.

Classe	Nom et prénom
	1-
	2-
	3-

Lycée du Granier --185 avenue Joseph Fontanet - B.P. 69 - 73492 La Ravoire Cedex
Téléphone : 04 79 71 00 10 Site internet : https://granier.ent.auvergnerhonealpes.fr/
E-mail : ce.0731392s@ac-grenoble.fr

Annexe du Règlement Intérieur pour l'internat

Préambule

L'internat est un service annexe d'hébergement du lycée, proposé aux élèves, et aux familles, et non un droit. L'élève qui demande à en bénéficier s'engage à en respecter les règles.

L'internat du lycée du GRANIER est ouvert en priorité aux élèves relevant de son secteur de recrutement et ne disposant pas d'un ramassage journalier. Les élèves hors secteur ne sont admis que dans la limite des places disponibles.

L'internat est un lieu collectif qui doit permettre aux élèves d'être dans les meilleures conditions de travail et de repos.

La famille s'engage à être joignable et venir chercher son enfant lorsqu'elle est sollicitée par la Direction du lycée pour le faire.

I. FONCTIONNEMENT

1. Ouverture

L'internat est ouvert aux élèves du lundi matin 7h30 au vendredi après-midi 18h.

a. Accueil des élèves :

Les AED accueillent et surveillent les internes chaque soir à partir de 17h30, et le mercredi à partir de 12h.

b. Accès aux bâtiments :

L'accès de l'internat est strictement réservé aux seuls internes. Un AED est responsable de l'ouverture et de la fermeture des bâtiments. Le lundi, avant 9 heures, les internes déposent directement leurs bagages dans leur chambre. Après 9 heures, seule la salle des sacs sera ouverte en fonction des besoins.

c. Contrôle des présences :

Chaque soir, le contrôle de présence est effectué à 18h30 pour les Secondes, Premières et Terminales. Et à 20h, un appel est à nouveau effectué pour les Secondes, Premières et Terminales.

Le mercredi après-midi, un pointage est effectué toutes les heures pour tous les élèves n'ayant pas d'autorisation de sortie.

2. Horaires

6h45	Lever Toilette
7h - 7h30	Petit-déjeuner
7h55	Fermeture de l'internat
17h30	Ouverture de l'internat
18H30	Appel pour les secondes, les premières et les terminales
18h45 - 19h05	Ouverture du self
19h30 - 22h00	Accès aux chambres - Toilette- Travail dans les chambres
20H00 – 21H00	Appel et étude pour les 3 niveaux
22h00	Extinction des feux

3. **Trousseau**

Le lycée fournit une alèse. L'élève doit apporter les draps, ses couvertures ou sa couette, un oreiller ou un traversin avec la taie et en assurer l'entretien. (Cf. document annexe « Trousseau »)

4. **Règles de vie collective**

a. **Hébergement :**

Un état des lieux des chambres sera effectué en début et fin d'année. L'inventaire de l'arrivée devra correspondre à celui du départ. Les occupants sont responsables de toute dégradation et de la propreté de leur chambre. Cela pourra leur être facturé.

Chaque interne peut être est destinataire d'une clé de chambre. En cas de perte ou dégradation, celle-ci sera renouvelée moyennant le remboursement de son coût, (environs 40€, cf tarifs budgétaires rubrique 4 (SRH).

Les élèves lisent attentivement les différents documents distribués par le personnel de l'intendance le jour de l'inscription à l'internat et se conforment aux modalités de fonctionnement précisées.

Chaque chambre étant un lieu de repos et de travail, le silence doit être de rigueur. Afin de permettre à chacun de travailler dans les meilleures conditions, la musique, les discussions et jeux bruyants sont proscrits.

Le matin, la chambre doit être laissée rangée, les lits correctement faits, les effets personnels dans les placards fermés à clé afin de permettre aux agents de service d'effectuer le ménage dans de bonnes conditions. Chaque élève est responsable individuellement et collectivement des locaux. Pour des raisons d'hygiène, il est interdit de manger dans les chambres et d'y conserver de la nourriture.

Les douches doivent être prises au lever, après 6h45 ou au coucher avant 22H. Pour des raisons de sécurité, l'usage de tout appareil électrique branché (radio, sèche-cheveux personnel…) est formellement interdit dans les salles d'eau.

b. **Etude :**

Pendant l'heure d'étude, un climat studieux est exigé (pas de douches, pas d'usage d'appareils bruyants et de téléphones portables). Les élèves signalés par les enseignants comme ne travaillant pas suffisamment pourront être envoyés en salle d'étude pour une durée décidée par les CPE.

c. **Repas du soir**

Les internes, qui du fait d'une sortie ne leur permettant pas de prendre leur repas entre 18h45 et 19 h, peuvent obtenir un repas différé.

Toute demande de repas différé est à faire auprès du C.P.E sur l'imprimé de sortie selon l'organisation ci-dessous :

- Demande de repas différé (chaud) :

Ce repas doit être demandé sur l'imprimé de sortie. De plus l'élève laissera sa carte de self avant 17h30 à la vie scolaire. Il s'agit d'un repas nominatif que, sauf circonstance particulière, l'élève s'oblige à prendre le soir en arrivant à l'internat. Le repas est pris à 20h30, l'élève récupèrera sa carte à ce moment-là.

- Demande de repas froid dans le cadre d'une sortie exceptionnelle :

Ce repas doit être demandé au moins 48 heures à l'avance. Cela signifie que pour les lundis et mardi soir, il convient de demander les repas la semaine précédente jeudi ou vendredi. Le repas pourra être récupéré par l'élève au self à partir de 17h30. En cas d'impossibilité de respecter cet horaire, voir préalablement un CPE.

d. Téléphone

L'utilisation du téléphone portable est libre sauf pendant l'heure d'étude obligatoire.
L'appel sur la ligne directe de l'internat (06 81 58 78 28) est réservé aux urgences.

Quelques conseils

- Argent – objets de valeurs: il est déconseillé de laisser aux élèves une somme d'argent importante ou des objets de valeur, il est demandé aux internes de mettre leurs affaires sous clé dans le placard et de fermer leur chambre à clé en la quittant.

II. SORTIES - ABSENCES

En aucun cas, un élève mineur n'est habilité à signer une autorisation de sortie permanente ou exceptionnelle. Pour les élèves majeurs, une confirmation téléphonique ou la signature des parents est exigée.

1. Les sorties :

Un élève interne ne peut sortir plus de deux fois par semaine (autorisations permanentes ou exceptionnelles) ; Une dérogation peut être accordée aux élèves des sections Danse ou Arts pour une troisième sortie en lien avec leur option.

a. Sorties permanentes :

L'élève doit fournir une demande écrite de sa famille qui sera soumise au cas par cas à l'autorisation des Conseillers Principaux d'Education (précisez le lieu, l'heure de départ et de retour à l'internat, la durée pendant l'année), **sur le document « autorisation de sortie permanente »**. La non-production de cette attestation entraîne la nullité de la demande.
L'heure de retour à l'internat sera indiquée précisément et n'ira pas au-delà de 21h30 sauf autorisation exceptionnelle jusqu'à 22h accordée par le Chef d'Etablissement.
En cas de sortie se prolongeant au-delà de 22h, heure de fermeture de l'internat, l'élève interne pourra ne pas être hébergé à l'internat.

b. Sorties exceptionnelles :

Les demandes doivent être déposées le lundi précédant la sortie avant 12h au bureau Vie Scolaire pour accord des CPE, ou 24h avant la sortie au plus tard. L'heure de retour à l'internat sera indiquée précisément et n'ira pas au-delà de 21h30 sauf autorisation exceptionnelle jusqu'à 22h accordée par le Chef d'Etablissement.
En cas de sortie se prolongeant au-delà de 22h, heure de fermeture de l'internat, l'élève interne pourra ne pas être hébergé à l'internat. Par contre, dans le cadre d'une sortie pédagogique se prolongeant au-delà de 22h, l'élève interne pourra être hébergé à l'internat.
Lorsque l'activité est connue de longue date (ex : pièce de théâtre, concert …), il est possible de transmettre au lycée longtemps à l'avance l'autorisation de sortie.

2. Les absences :

a. Les absences prévues exceptionnelles ou permanentes :

Les élèves ne peuvent rentrer dans leur famille qu'après la dernière heure de cours de la semaine. Cependant, le retour au domicile pendant la semaine pourra faire l'objet d'une autorisation écrite exceptionnelle ou permanente. (cf. Imprimé demande d'autorisation permanente).
Les élèves peuvent être absents du fait d'une activité se terminant après l'heure de fermeture de l'internat, ou pour un retour au domicile hebdomadaire permanent.
Les demandes d'autorisation d'absence exceptionnelle (lettre ou mail) doivent être déposées le lundi précédant la sortie ou 24h avant la sortie au plus tard, au bureau Vie Scolaire pour accord des CPE.

b. Les absences imprévues :

Toute absence à l'internat doit être signalée, le jour même par la famille, à la vie scolaire le plus tôt possible par téléphone. Un mail sera envoyé pour confirmation, support reconnu légalement.
Pour des raisons valables (maladie, raison familiale, absence de professeur) l'élève est autorisé à rentrer chez lui **après accord téléphonique** entre les parents et les Conseillers Principaux d'Education et/ou l'infirmière, Un mail sera envoyé pour confirmation, support reconnu légalement, le jour même.

III. CORRESPONDANT

Il est souhaitable que chaque interne, même majeur, ait un correspondant.
En cette qualité, il s'engage à :
Accueillir chez lui l'élève les jours de fermeture de l'internat, en cas de sortie dont le retour est prévu après 21h30, mais aussi en cas de sanction disciplinaire, mesure sanitaire ou mesure exceptionnelle.
Faute d'avoir un correspondant, la famille s'engage à venir chercher son enfant lorsqu'elle est sollicitée par l'administration du Lycée pour le faire

IV. INFIRMERIE

Les horaires d'ouverture de l'infirmerie sont affichés dans les dortoirs, au bureau des CPE et à la loge.
Si un élève doit prendre des médicaments pendant le temps de présence à l'internat (traitement de courte ou de longue durée), **il doit obligatoirement rencontrer l'infirmière.**
Si un élève interne mineur est adressé à un service hospitalier, sa famille reste seule chargée de sa sortie de l'hôpital.

V. SANCTIONS / PUNITIONS

En cas de non-respect des règles de vie de l'internat, les élèves s'exposent aux sanctions prévues à l'article 3 du règlement intérieur.
Tout retard à l'appel ou suite à une sortie ainsi que toute absence non justifiée pourront être sanctionnés.

Lycée du Granier
Av. Joseph Fontanet
73490 LA RAVOIRE

INTERNAT 2026-2027

Photo
à
coller

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

NOM : ……

Prénom : …… Sexe : F ☐ M ☐

Né(e) le : …… / …… / ……

Classe 2026-2027: 2nde ☐ 1ère G ☐ 1ère Tech ☐ Term G☐ Term Tech☐

RESPONSABLE(s) DE L'ELEVE : Père – Mère – Tuteur – Autre (entourer la mention utile)

Coordonnées téléphoniques

MERE	**PERE**	**ELEVE**
Portable : _____	Portable : _____	Portable :
Domicile : _____	Domicile : _____	_____
Travail : _____	Travail : _____	

NOM : …… Prénom : ……

Adresse : ……

Code Postal : …… Commune : ……

Situation familiale : ☐ Mariés ☐ Pacsés ☐ Union Libre ☐ Divorcés ☐ Séparés ☐ Veuf (ve)

Nom du correspondant/ **SOUHAITABLE** : _____ Tél : _____
(**Susceptible de prendre en charge l'élève interne**)
Adresse : _____

L'internat est un service offert aux élèves scolarisés au lycée du Granier pour faciliter leurs études, les élèves qui ne satisfont pas à l'obligation d'assiduité n'y ont donc pas leur place.
En conséquence, tout élève interne absent en cours pendant la journée sans motif valable ne pourra être accepté le soir à l'internat.

Je certifie avoir reçu l'information ci-dessus et en avoir pris connaissance le : _____

Signature du responsable légal : *Signature de l'élève :*

AUTORISATION DE SORTIE ELEVE INTERNE

Je soussigné (e) …… responsable légal,

autorise mon enfant ……en classe de

A sortir de l'établissement :

Entre la fin des cours et 18h30 pour les Secondes,
les Premières, les Terminales et les BTS

Le mercredi après-midi jusqu'à 18h30 pour les Secondes,
les Premières, les Terminales et les BTS

A se rendre, **seul** sur les lieux de toute activité sportive ou culturelle organisée par le lycée entre 17h30 et 19h et à se rendre, **accompagné**, sur les lieux de toute activité sportive ou culturelle organisée par le lycée après 19h.

A …… , le ……

Signature du responsable légal : *Signature de l'élève :*

Accusé réception du règlement de l'internat et des consignes d'évacuation

NOM et prénom de l'interne : ……

NOM et Prénom du responsable légal : ……
Reconnaissons avoir pris connaissance :
⇒ **du règlement intérieur de l'internat** et **des consignes d'évacuation de l'internat**

Date et signature du responsable légal : *Date et signature de l'élève :*

Demande d'internat
Pour l'année 2026-2027

NOM : …… Prénom : …… Niveau :……
Adresse : ……
……
Numéro du responsable légal à contacter pour donner la réponse de la commission :……

- **Interne en 2025-2026**

☐ Oui	☐ Non

Motif de la demande

- **Le lycée du GRANIER est votre Lycée de secteur :**

☐ Oui	☐ Non

- **Transport**

⇒ Disposez-vous d'un transport quotidien ?

☐ Non

☐ Oui, veuillez décrire avec précisions les conditions de ce transport **(horaires, correspondances…)**

Horaire de départ du bus ou du train le matin……
……

Horaire d'arrivée du bus ou du train le soir……
……

Le choix d'un enseignement

	option
☐ ESABAC 2nde 1ère Term ☐ ST2S 2nde 1ère Term ☐ Spécialité EPPCS 1ère Term ☐ Spécialité ARTS 1ère Term ☐ Term SIG ☐ BTS 1ère année 2ème année	☐ Danse ☐ Arts plastiques

- **Autres :**

Joindre un courrier fermé, intitulé « demande d'internat pour raisons personnelles », adressé à Mr AQUILINA, Proviseur

Décision de la commission

- ❑ Accordée
- ❑ Refusée , rang sur la liste supplémentaire :……